

Analyse de la version du 14 octobre 2025 du PLF 2026

En jaune, le Projet de Loi de Finance. En blanc, mes calculs et commentaires.

PIB

	2024	2025	2026
Croissance (PLF pages 12-13)		0,7 %	1 %
Inflation		1,1 %	1,3 %
Montants calculés à partir du chiffre INSEE 2024	2920 Md€	2973 Md€	3047 Md€

Comme dans les PLF précédents, les montants en Md€ sont absents et l'hypothèse de croissance est optimiste.

Déficit

	2024	2025	2026
« Solde public » en % du PIB	-5,8 %	-5,4 %	-4,7 %
Déficit calculé, confirmé par l'INSEE pour 2024	-169 Md€	-161 Md€	-143 Md€
Ouverture de S. Lecornu : -5 % en 2026 au lieu de -4,7 %			-152 Md€
Dépenses (page 16 du PLF)	502,8 Md€	503 Md€	525,7 Md€
Recettes fiscales non fiscales et soldes divers	346,9 Md€	372,5 Md€	401,3 Md€
« Solde État hors FMI »	155,9 Md€	130,5 Md€	124,4 Md€

L'écart entre « Solde public » et « Solde État hors FMI » est non seulement inexplicable mais caché. Le solde avant COVID n'est pas rappelé (-58 Md€ en 2019). Aucune explication n'est donnée sur l'écart colossal avec la situation post COVID.

Dette

	2024	2025	2026
Ratio de dette, en % du PIB (109,8 % en 2023)	113,2 %	115,9 %	117,9 %
Montants calculés, confirmés par l'INSEE pour 2024	3305 Md€	3445 Md€	3592 Md€

Le dossier spécifique sur la dette donne le chiffre de 3416,3 Md€ au 30/6/2025 (chiffre INSEE), mais ne donne pas les montants en fin d'année, et ne rappelle pas que l'évolution n'est pas linéaire (il y a davantage de recettes au second semestre).

En 2025, « grâce aux mesures prises pour redresser les comptes publics », le ratio de dette augmenterait plus modérément que l'année précédente, pour atteindre 115,9 % du PIB en fin d'année (soit +2,7 points de PIB par rapport à 2024, contre +3,4 points de PIB en 2024 par rapport à 2023).

Le dossier PLF dette (page 6) donne une explication plus prosaïque sur les soi-disant mesures prises en 2025 : un moindre dynamisme de la croissance en valeur par rapport à 2024 (moins d'inflation).

Les effectifs

Un État exemplaire (PLF page 19)

Pour 2026, le solde des créations et des suppressions d'emplois de l'État, de ses opérateurs et des caisses de la sécurité sociale s'établit à -3119 ETP, hors réforme de la formation initiale des enseignants.

Cette trajectoire d'emplois s'inscrit dans une logique de maîtrise de l'emploi public et d'amélioration de l'efficience des services publics, tout en poursuivant les recrutements au sein des ministères régionaux et de l'éducation nationale.

S'agissant des services de l'État (+8459 ETP), la hausse résulte des créations de poste au sein du ministère de l'éducation nationale (+5400 ETP) au titre notamment de la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants...

Le nombre annuel de naissances a baissé de 22 % depuis 2010, pourquoi plus d'enseignants ? Il faudrait aller peu à peu vers -220 000 postes !

Pourquoi, dans le contexte actuel, n'y a-t-il aucune réduction d'effectifs dans les services de l'État ?

Divers

S'agissant du mille-feuille, les prélèvements sur les recettes de l'État au profit des **collectivités territoriales** passent de 46,2 Md€ à 49,5 Md€ (+7,3%), sans qu'on comprenne pourquoi.

Les **Remboursements et Dégrèvements** passeront de 141,3 Md€ à 140,8 Md€. D'une manière générale, il n'y a aucune volonté de nettoyer les « dépenses fiscales ».

La **contribution à l'UE** passe de 23 Md€ à 28,8 Md€, sans explication claire.

Année blanche, décisions hors PLF

Le PLF est du niveau « loi » (il est voté par le parlement). Les décrets, qui relèvent du gouvernement (les ministres), sont souvent essentiels pour comprendre.

Le PLF ne dit rien sur le SMIC, sur le montant d'allocations telles que le RSA, l'ASS, l'AAH, l'ASPA, les prestations familiales... Les indexations « automatiques » seront-elles toutes gelées ?

Au hasard de la lecture, on apprend sans pouvoir avoir une vue d'ensemble :

- Que le barème de l'IR sera inchangé. L'IR rapportera 104 Md€ au lieu de 95 Md€ en 2025.
- Qu'un abattement forfaitaire de 2000 € par personne remplacera les « 10 % » de déduction sur les retraites. Le détail n'est pas clair, le plafonnement actuel (4399 € par foyer) n'est pas rappelé.
- Que le barème APL sera gelé (la dernière évolution date du 1/10/2025).
- La suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité dans le secondaire et le supérieur.

Conclusion

Le PLF 2026 a été établi par des techniciens livrés à eux-mêmes. Ils ont extrapolé 2025, comme d'habitude.

Depuis 50 ans, la croissance continue de la dette nécessiterait des décisions difficiles de rupture sur le rôle de l'État, son organisation, son management, ses effectifs. Un PLF établi dans la continuité et masquant les vraies questions (tout va très bien, madame la marquise) encourage l'irresponsabilité, la démission.

Aborder le PLF (hors SS et hors collectivités locales), c'est lire [au moins 1000 pages](#). Pour le comprendre, repérer les points importants, détecter les non-dits, il faut le travailler plusieurs années de suite. Les politiques se contentent ce qu'ils savent faire : se mettre en valeur par les discours creux qui ont permis leur élection.

La nouveauté de cette année, c'est que la tempête (la faillite) est là, et qu'il n'y a même plus un mauvais pilote dans l'avion pour l'affronter.